

Association Occitarames-Sète

Conseil d'Administration du mardi 3 janvier 2023

1- Les nouveaux statuts d'Occitarames ont été déposés en Préfecture

2- La galette, le 28 janvier à 16h30 salle Tarbouriech

L'organisation de ce moment a été mise au point. Il est rappelé que l'inscription se fait auprès des barreaux jusqu'au 20 janvier.

L'installation de la salle débutera à 15h30.

3- Distribution des bonnets

Les modalités d'attribution des cadeaux aux adhérents, nouveaux ou anciens, devront faire l'objet d'une réflexion approfondie pour l'an prochain, afin de pouvoir répondre aux attentes du plus grand nombre.

4- Site internet

Devant la nécessité d'actualiser et de faire vivre le site, un état des lieux a été effectué et les options techniques sont en cours d'étude. Ce chantier sera à l'ordre du jour pendant plusieurs mois...

5- Questions diverses

Développer les contacts avec les autres clubs, en les conviant à un événement sportif ou une sortie purement conviviale, avec éventuellement un invité différent chaque année. Plusieurs idées ont été discutées et après une étude logistique plus approfondie, le CA proposera un événement dès 2023.

Relancer l'activité compétition en 2023/2024 ? un sondage parmi les rameurs est prévu pour débusquer les compétiteurs... cela laisse à chacun le temps de bien s'informer sur les contraintes liées à un tel engagement (entraînements, assiduité etc.). Parlez-en autour de vous !

Objets encombrants : le CA rappelle qu'il n'est pas autorisé, pour des raisons de sécurité, d'embarquer des objets encombrants dans les bateaux ni de les entreposer dans le coffre du ponton, strictement dédié au matériel nécessaire à Occitarames. Quant aux chiens, leur présence dans une barque est possible si l'animal est calme, après accord avec le barreur et l'équipage.